



## DEPARTEMENT DU VAL D'OISE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Léo Lagrange à Beaumont-sur-Oise sous la présidence de Madame Catherine Borgne, Présidente.

### Étaient présents :

M. APARICIO Jean-Michel, M. GUERZOU Abderhamane (arrivé à 20h25), Mme HERLEM Marlène, M. MOREAU Patrick, M. REBEYROLLE Pascal, M. FOIREST Pierre, M. ANTY Olivier, Mme GALLIMARD Anne-Marie, M. GARBE Alain, Mme HUBERT Elisabeth, M. LEBON Bernard, Mme CHABOT Elisabeth, M. MORTEO Jean-Jules, M. BOUCHEZ Joël, Mme LEGRAND Martine, Mme BORGNE Catherine, M. RATIEUVILLE Valentin, Mme ATTIA Monia, M. LOSTUZZO Jean-Luc, Mme GALOPIN Marie, M. BOUCHOUICHA Abdel-Rani, Mme TRABON Indi, M. LABBAS Mohamed, Mme LANNOYE Delphine, M. LACASSAGNE Sylvain, M. PREMEL Patrick

### Pouvoirs :

Mme MORTAGNE Isabelle donne pouvoir à M. APARICIO Jean-Michel  
M. CARTEADO Stéphane donne pouvoir à Mme BORGNE Catherine  
Mme MARGUERITE Alexandra donne pouvoir à M. MORTEO Jean-Jules  
Mme VASSEUR Corinne donne pouvoir M. BOUCHEZ Joël  
M. BARROCA Joaquim donne pouvoir à Mme GALOPIN Marie

### Absents :

Mme NEZAR Houria  
Mme HAZEBROUCK Nicole  
Mme BEAUMELOU Marie  
Mme BOUCHENE Nadia  
M. LOMBARD Sébastien  
Mme RINALDELLI Michelle

Formant la majorité des membres en exercice

M. Alain GARBE a été élu secrétaire de séance

- Date de convocation : 04/03/2024
- Date d'affichage : 04/03/2024
- Nombre de membres en exercice : 37
- Nombre de membres présents : 26
- Nombre de pouvoirs : 5
- Nombre d'absents : 6

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Délibération n° 2024-007 : Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration du Collège Pierre Perret de Bernes-sur-Oise**

### **Le Conseil Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code de l'Éducation et notamment l'article R421-14,  
**Vu** la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'Orientation et de Programmation pour la Refondation de l'École de la République,

**Vu** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles,

**Vu** le décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du Conseil d’Administration des établissements publics locaux d’enseignement,

**Vu** le décret n° 2016-1228 du 16 septembre 2016 relatif aux modalités d’élection des représentants des lycéens au sein du conseil d’administration et du conseil de discipline des établissements publics locaux d’enseignement relevant du ministre chargé de l’éducation,

**Vu** l’arrêté préfectoral n° 2023-280 en date du 14 décembre 2023, portant convocation des électeurs pour l’élection municipale partielle complémentaire sur la commune de Ronquerolles, les 28 janvier 2024 et 4 février 2024, au motif qu’il résulte du décès de Monsieur Antonio LOPES élu du Conseil Municipal et de la démission de Monsieur Jean-Marie DUHAMEL, de son mandat de Maire de la commune,

**Vu** l’arrêté préfectoral n° A23-291-029 en date du 27 novembre 2023, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Haut Val d’Oise au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

**Vu** les résultats au scrutin de l’élection municipale partielle complémentaire sur la commune de Ronquerolles en date du 4 février 2024,

**Vu** la délibération n° 2020-070 en date du 14 septembre 2020 portant désignation des représentants au Conseil d’Administration du collège Pierre Perret de Bernes-sur-Oise,

**Vu** la délibération n° 2024-001 en date du 11 mars 2024 portant acte des nouveaux membres du Conseil Communautaire,

**Considérant** les résultats au scrutin de l’élection municipale partielle complémentaire sur la commune de Ronquerolles en date du 4 février 2024,

**Considérant** la carte scolaire de l’établissement au regard du territoire de l’intercommunalité,

**Considérant** que dans les collèges accueillant plus de 600 élèves, le Conseil d’Administration de ces derniers est composé de :

- Un représentant de la commune siège de l’établissement
- Un représentant de l’établissement public de coopération intercommunale

**Considérant** qu’il convient donc de désigner un nouveau représentant suppléant de la CCHVO au Conseil d’Administration du Collège Pierre PERRET de Bernes-sur-Oise,

Après avoir entendu l’exposé de Madame la Présidente,  
Après en avoir délibéré,

## DECIDE

**Article 1 : DESIGNÉ** Madame Christine PETIT, de la commune de Ronquerolles, membre suppléant pour représenter la Communauté de Communes du Haut Val d’Oise au sein du Conseil d’Administration du Collège Pierre PERRET de Bernes-sur-Oise



**Article 2 : RAPPELLE** que les membres suivants représentent la CCHVO au sein du Conseil d'Administration du Collège Pierre PERRET de Bernes-sur-Oise :

Titulaire	Suppléant <sup>(1)</sup>
Elisabeth CHABOT	Christine PETIT

(1) – Le suppléant ne siègeant qu'en cas d'indisponibilité du titulaire

**Adoptée par :**

**A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,

Catherine BORGNE  
Présidente



Alain GARBE  
Secrétaire de séance

Rendu exécutoire le : 15/03/2024

Affiché le : 15/03/2024

Publié le : 15/03/2024

Signé – par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Laurent ASTRUC

Selon l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (la Cour administrative d'appel compétente étant celle de Versailles).

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).